

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

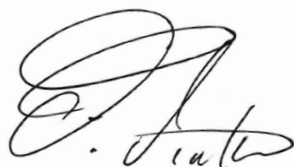
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté à sa séance ordinaire du 8 juillet 2025 le règlement numéro 744-2025 intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage # 389-2007 afin de modifier les dispositions relatives aux éoliennes commerciales à des fins de concordance** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau, ainsi qu'aux archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 5^e jour du mois d'août 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 5^e jour du mois d'août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'août 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier